



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2017-087

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

## **26\_Préf\_Präfecture de la Drôme**

26-2017-11-29-001 - Arrêté décernant une distinction pour acte de courage et de dévouement au corps départemental des sapeurs-pompiers de la Drôme (2 pages)

Page 3

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2017-11-29-001

Arrêté décernant une distinction pour acte de courage et de  
dévouement au corps départemental des sapeurs-pompiers  
de la Drôme



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet

**Arrêté n°  
décernant une distinction pour Acte de Courage et de Dévouement au corps départemental des sapeurs-pompiers de la Drôme**

Le Préfet de la Drôme  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;  
Vu le décret N°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;  
Sur la proposition du Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme et du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Drôme ;  
Considérant que les inondations importantes dans le nord Drôme ont, à maintes reprises, nécessité des centaines d'interventions avec de nombreuses mises en sécurité et l'engagement de plusieurs centaines de sapeurs-pompiers ;  
Considérant que des renforts extra départementaux ont été déployés tous les étés pour combattre les feux de forêts et plus particulièrement au cours de l'été 2017 au profit de quatre départements dont la Haute-Corse et la Corse du Sud avec un engagement de près d'un millier de sapeurs-pompiers drômois durant plus de deux mois ;  
Considérant le quinzième anniversaire de l'accident survenu le 29 novembre 2002 à Loriol au cours duquel 5 pompiers drômois en intervention furent tués par un chauffard ;  
Considérant l'engagement sans faille de l'ensemble des sapeurs-pompiers de la Drôme fortement sollicités sur le terrain dans des opérations de nature diverse et ce dans des conditions climatiques parfois difficiles, ainsi que la pleine et entière efficacité des sapeurs-pompiers de la chaîne de commandement départemental dans l'ensemble des difficiles missions de gestion opérationnelle ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au corps départemental des sapeurs-pompiers de la Drôme.

**Article 2** : Cette décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours administratif :

- soit gracieux auprès du Préfet de la Drôme, 3 boulevard Vauban, 26000 VALENCE,
- soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 PARIS

En cas de rejet explicite ou implicite du premier (en date) de ces deux recours, les requérants éventuels disposeront d'un nouveau délai de 2 mois pour transmettre un recours contentieux au tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135, 38022 GRENOBLE CEDEX 1.

**Article 3** : Le Directeur de Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Valence, le 29 novembre 2017

Le Préfet,

Éric SPITZ

3, boulevard Vauban – 26030 VALENCE cedex 9 – Téléphone : 04.75.79.28.00 - Télécopie : 04 75 42 87 55

Site Internet de l'État en Drôme : <http://www.drome.gouv.fr>

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00



